

# DELIBERATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20170222-170223\_6-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité Syndical du jeudi 23 février 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017_6</b>
<b>Date de convocation : jeudi 16 février 2017</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2017

Publication : 28/02/2017

Pour l'autorité Compétente  
par délégation



**Objet :** Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2017

**Secrétaire de séance :** Alain BLANC

**Président :** Christian GROSSAN

**Région :** Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale, excusée (3 voix), présente, Anne-Marie FORGEOUX (3 voix), Conseillère régionale, Titulaire, excusée ;

**Département :** Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère Départementale, Titulaire (2 voix), présente, Marcel CANNAT, Conseiller Départemental, Titulaire (2 voix), absent ;

**Communauté de communes du Guillestrois-Queyras :** Christian LAURENS, conseiller communautaire titulaire (1 voix), présent, Emmanuel Molle, conseiller communautaire titulaire (1 voix), présent ;

**Communes :**

- **Abriès :** Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller Municipal, présent ;
- **Aiguilles :** Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller Municipal, excusé ;
- **Arvieux :** Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;
- **Ceillac :** Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente ;
- **Château-Ville-Vieille :** Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER Conseiller Municipal, excusé ;
- **Eyglis :** Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;
- **Molines-en-Queyras :** Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, excusé, donne pouvoir à Serge Laurens, Catherine BLANC-DEBRUNE, Conseillère Municipale, excusée ;
- **Guillestre :** Bernard LETERRIER, Maire, excusé, Patrick PEREZ, présent, suppléant ;
- **Ristolas :** Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Louis BUES, Délégué, excusé.
- **Saint Véran :** Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé, Danielle GUIGNARD, Maire excusée.

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité Syndical du jeudi 23 février 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017_6</b>
<b>Date de convocation : jeudi 16 février 2017</b>

**Objet : Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2017**

**Vu :**

- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à Administration Territoriale de la République sous le titre II « de la démocratie locale » chapitre 1<sup>er</sup> « de l'information des habitants sur les affaires locales » ayant institué le débat d'orientations budgétaires (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales) ;
- la Charte du Parc naturel régional du Queyras ;
- le projet Avenir Horizon 2020 adopté par le Comité Syndical du 18 mars 2015 ;

**Considérant :**

- l'étape obligatoire du débat d'orientations budgétaires dans le cycle budgétaire ;
- le respect obligatoire d'un délai maximum de 2 mois précédant le vote du budget primitif ;
- le caractère non décisionnel du débat d'orientations budgétaires mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique ;
- le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote ;

Il est proposé de débattre des orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras :

Etape obligatoire, le débat d'orientations budgétaires a vocation à informer les élus sur la situation économique et financière du PNR du Queyras afin d'orienter leurs choix lors du vote du budget primitif.

2016 s'est inscrit dans le contexte de relance du Parc naturel régional, la poursuite du programme d'actions triennal 2015, 2016, 2017, qui découle de la Charte 2010-2021, et s'est également caractérisé par le renouvellement de l'exécutif du Parc.

La gouvernance du Parc a évolué et les quatre Commissions thématiques ont été nouvellement composées : commission protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager, commission aménagement du territoire, commission développement économique et sociale et commission accueil, éducation et information. Des élus référents ont également été désignés par projet.

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité Syndical du jeudi 23 février 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017_6</b>
<b>Date de convocation : jeudi 16 février 2017</b>

### **Objet : Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2017**

L'ambition est de mettre en œuvre concrètement et efficacement les objectifs de la Charte du Parc naturel régional, assurer la planification des opérations, leur mise en valeur et leur évaluation, mais surtout rechercher la synergie, voire la mutualisation des acteurs dans un contexte de restriction budgétaire.

Cette année est très importante, le Parc fête ses 40 ans d'une part et d'autre part le bilan triennal va être rédigé pour le printemps et sera soumis au Conseil National de Protection de la Nature.

Afin d'atteindre cette ambition, il convient de mettre en œuvre les objectifs suivants :

En terme de gouvernance, il s'agira de faire fonctionner les Commissions thématiques et de travailler avec les élus référents. Le Parc souhaite être acteur dans le paysage institutionnel auprès de la nouvelle Communauté de communes.

L'enjeu est d'assurer la conservation et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager tout en permettant un développement harmonieux du territoire dans une logique de développement durable. Le Parc doit être force de proposition dans la prospective du territoire.

Afin de répondre à cette problématique, 3 axes de travail vont guider nos travaux pour l'année 2017 :

- 1- Protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager et en faire un atout pour le territoire : actions de connaissance, éducation, de préservation et de valorisation, biodiversité, milieux humides, culture, écotourisme ;
- 2- Permettre et assurer un développement harmonieux du territoire : actions de gestion et d'aménagement, urbanisme, terres agricoles, forêt, prise en compte des risques, production et consommation d'énergie, tourisme ;
- 3- Retrouver le lien Parc/habitants du territoire : le Parc à la rencontre des habitants, 40 ans du Parc, communication, marque valeurs parc naturel régional, pastoralisme, alimentation, mobilité.

Ces axes vont se décliner en actions suivantes :

- Education : le travail est toujours très actif avec les scolaires, le grand public et les socio-professionnels. Il est convenu de se réinterroger sur la fonction initiale du Programme Découvertes et de travailler sur un nouveau document ;
- Biodiversité : l'écriture de la stratégie doit être poursuivie en début d'année, document cadre sur le patrimoine naturel du Parc, le cœur de projet de ce document évolutif est de mettre en place des actions de connaissance et de gestion/protection des espèces et habitats et de s'ouvrir aux sciences participatives ;

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité Syndical du jeudi 23 février 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017_6</b>
<b>Date de convocation : jeudi 16 février 2017</b>

### **Objet : Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2017**

- Eau/Risques : les premiers mois de l'année vont être consacrés à la finalisation de la candidature du PAPI complet qui nécessite un travail important d'assemblage et de rédaction. L'évaluation du contrat de rivière va permettre de poursuivre la réflexion sur les enjeux et l'outil de gestion et préparer la nouvelle stratégie sur l'eau. Il convient d'assurer l'articulation de la politique de l'eau à l'échelle de la Haute Durance ;
- Culture : la définition d'une politique culturelle au Parc suit son cheminement notamment avec la mission de mise en réseau des espaces muséographiques et la volonté d'initier un Schéma d'Interprétation du territoire ; une réflexion est engagée sur les espaces et en particulier sur la scénographie du Soum ;
- Tourisme : le schéma des activités de pleine nature (APN) doit se poursuivre dans sa partie estivale et devrait être élargie à l'échelle de la Communauté de communes. La stratégie écotouristique va se mettre en place avec les partenaires sur le territoire autour de l'ambition d'offrir aux visiteurs une découverte du territoire au travers d'un tourisme de qualité, à taille humaine et respectueux de l'environnement ;
- Urbanisme : la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) avec la Charte va se poursuivre, le Parc doit être systématiquement associé lors de l'élaboration ou modification des PLU dans l'objectif commun de gestion économe du territoire. Le Parc va travailler également sur le patrimoine queyrassin et le paysage ;
- Agriculture : la question de la préservation des terres agricoles constitue un enjeu majeur ainsi que la reprise ou la création d'exploitation. Le travail sur les diagnostics agro-pastoraux doit permettre de décliner des recommandations dans les baux d'alpage. Le Système Alimentaire Territorial se met en place avec tous les acteurs concernés du PETR ;
- Forêt : il est nécessaire de continuer l'expérimentation sur les îlots de sénescence de Château-Villevieille, effective sur Ristolas dans le cadre de l'animation de la ZPS du Haut Guil, un contrat Natura 2000 est en cours afin de maintenir 154 arbres sur pied pendant 30 ans dans la forêt de Praroussin au-dessus de l'Echalp où l'on trouve des arbres très anciens, la commune recevra l'équivalent du manque à gagner et une subvention pour réaliser deux panneaux d'information, et en réflexion sur Guillestre ;
- Energie : le travail avec le PETR doit être poursuivi notamment dans le cadre du TEPCV2 et du plan climat énergie. Pour le Parc, une attention sera portée sur le suivi des consommations énergétiques dans l'objectif de les réduire, la formation des élus, la mobilité et les stations ;
- Economie Durable : la dynamique Marque Valeurs Parc naturel régional doit être poursuivie et élargie à d'autres secteurs ;

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité Syndical du jeudi 23 février 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017_6</b>
<b>Date de convocation : jeudi 16 février 2017</b>

### **Objet : Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2017**

- Médiation : le soutien au pastoralisme va se poursuivre dans le contexte de prédation ainsi que la diffusion de la connaissance et l'expérimentation ;
- Réserve Nationale Ristolas Mont Viso : cette année va être consacrée à la mise en œuvre et aux travaux du plan de gestion ainsi qu'à son évaluation pour un nouveau plan de gestion en 2018 ;
- Natura 2000 : l'animation sur les 4 sites ZSC et ZPS continue, avec un ETP renforcé sur ZPS ;
- Man And Biosphère (MAB) : la gouvernance est à asseoir ainsi que le montage de projets et les financements liés ; un travail en partenariat avec la Région et le Parc du Mont Viso se met en place pour construire des projets dans le cadre de financements européens PITEM et PITER avec la prudence requise pour ce genre d'engagement.

L'évaluation revêt une importance majeure. La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation précis et régulier de la réalisation des mesures et de leur impact sur le territoire est aujourd'hui indispensable pour évaluer les actions de la charte et préparer l'avenir. Dans un souci d'efficacité énergétique, de confort thermique et acoustique et afin de répondre aux normes d'accessibilité, les travaux seront poursuivis pour la Maison du Parc et les espaces muséographiques.

Le Parc doit être plus proche du territoire et de ses habitants : l'idée est de continuer à mettre en place une réunion publique pour aller à la rencontre des habitants, rendue plus lisible cette année avec les 40 ans du Parc et le Mois des Parcs. A ce titre, des événements vont agrémentés l'année, couplés aux 50 ans des Parcs, la commémoration de la crue de 1957 et des rencontres sportives dont le Tour de France. Il conviendra de pérenniser les réunions dans chaque commune.

Ces actions devront être menées dans une maîtrise budgétaire et notamment de la masse salariale. Certaines de ces actions ont déjà obtenu des financements, d'autres sont à demander. Il est important d'émettre une grande réserve sur l'obtention de ces financements. C'est pourquoi il est proposé de n'inscrire au budget que les actions déjà financées et de prévoir, lors du vote d'un budget supplémentaire ou de décisions modificatives, d'autres actions potentielles.

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité Syndical du jeudi 23 février 2017</b>
<b>Délibération n° : 2017_6</b>
<b>Date de convocation : jeudi 16 février 2017</b>

**Objet : Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2017**

Des points de vigilance sur les baisses de financement des partenaires doivent donc être pris en compte et accompagner nos travaux de construction budgétaire qui se présentent de la façon suivante :

- Propositions Fonctionnement : dépenses 1 730 000 € et recettes 1 730 000 €
- Propositions Investissement : dépenses 385 000 € et recettes 385 000 €

**Le Comité Syndical, réuni le 23 février 2017, après en avoir débattu, approuve les orientations budgétaires pour l'année 2017.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Président,  
Christian GROSSAN**